DEMANDE DE CHANGEMENT DE PRÉNOM ENFANT DE TREIZE ANS ET PLUS

(article 60 du code civil)

Je/Nous soussigné(s),	
NOM du 1er représentar	nt légal :
Prénom(s)	:
né(e) le	:
à (ville, pays)	:
Adresse (1)	:
courriel	:
n° de téléphone	·
et	
NOM du 2 ^{ème} représenta	nt légal :
Prénom(s)	:
né(e) le	:
à (ville, pays)	:
adresse (1)	:
courriel	:
n° de téléphone	:
demande/demandons	que l'enfant :
NOM	:
Prénom(s) (2)	:
né(e) le	:
à (ville, pays)	:
de nationalité (3)	:
Adresse (1)	:
ani a consenti an cha	ngement de son (ses) prénom(s) par déclaration du
Yar a consenia aa cha	mgement at bon (bee) prenom(o) par accuration au

⁽¹⁾ Joignez un justificatif de domicile récent. Si vous êtes actuellement hébergé(e) par un tiers, joignez un justificatif de domicile récent correspondant à la personne hébergeante ainsi qu'une attestation sur l'honneur établie par cette personne, indiquant que votre résidence se situe à son domicile (en précisant la date/période du début de l'hébergement).

Concernant l'enfant, celui-ci doit être domicilié ou résidé avec l'un au moins des représentants légaux.

⁽²⁾ Indiquez tous les prénoms actuellement mentionnés dans l'acte de naissance de l'enfant, dans l'ordre présentement

³ Joignez la copie d'une pièce d'identité du mineur en cours de validité (s'il dispose d'une double nationalité, merci de joindre la copie d'une pièce d'identité correspondant à chacune de ses nationalités).

(4) Joignez à la présente demande le formulaire de déclaration exprimant le consentement du mineur de plus de 13 ans et

renseigné par l'enfant.

se prénomme désormais selon	l'ordre déterminé ci-dessous :	
1 ^{er} prénom :		
2 ^{ème} prénom :		(5)
3 ^{ème} prénom :		
[]		
pour le(s) motif(s) suivant(s) (6)	:	
actuellement en cours devant le	es juridictions françaises, ni qu'	de changement de prénom(s) n'est aucune demande de changement de er de l'état civil au nom et pour le
☐ Je déclare/ nous déclarons n nom et pour le compte de cet er	_	nde de changement de prénom(s) au
	ndique/nous indiquons avoir dé om et pour le compte de cet enfai	éjà formulé la ou les demandes de nt, et mentionnées ci-dessous :
Date et lieu de la demande	Autorité saisie	Date de la décision rendue ⁽⁷⁾

⁽⁵⁾ Ne remplir cette rubrique et les rubriques suivantes qu'en cas de choix d'autres prénoms. Les dispositions en vigueur ne limitent pas le nombre des prénoms. Toutefois, il paraît opportun d'en limiter le nombre.
(6) Joignez tous documents utiles à la présente demande afin d'attester de l'intérêt légitime de l'enfant au changement de prénom(s) sollicité. Vous pouvez également compléter la rédaction des motifs de la demande sur papier libre.
(7) Joignez une copie de la décision rendue.

	jour de son acte de naissance (8) en ce sens que son/ses ar le(s) prénom(s) sollicité(s) par la présente demande :
Acte de naissance : Naissance le	à
certificat de coutume précisant le conte prénom. Je suis/nous sommes informé(produira effet dans le pays dont le mine compétentes l'ait valablement reconnue. Je /nous procèderai/ons aux démarches te	e ⁽⁹⁾ et je joins/nous joignons à la présente demande un enu de sa loi personnelle en matière de changement de e)(s) que la décision de changement de prénom(s) prise eur est ressortissant, sous réserve que les autorités locales endant à la reconnaissance de la décision de changement de empétentes, dès que celle-ci aura été prise.
Fait à .	le
Signatures : de l'enfant de plus de treize ans (s'il est présent)	du ou des représentants légaux

Avertissement : en application de l'article 441-7 du code pénal est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

- 1) d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
- 2) de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;
- 3) de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.

⁽⁸⁾ Joignez à la présente demande une copie intégrale, en original, de l'acte de naissance de l'enfant.

⁽⁹⁾ Si l'enfant possède une double nationalité (dont la nationalité française) ou est réfugié, apatride ou bénéficiaire de la protection subsidiaire, cette rubrique ne lui est pas destinée.